

Pour une nouvelle gouvernance publique: les propositions de la Commission Attali

di Franco BASSANINI¹

J'ai participé aux travaux de la Commission pour la libération de la croissance française parce que je crois que relancer la croissance en France sert à relancer la croissance de l'Europe entière, sert à redonner à l'Europe une locomotive décisive.

La réforme de la gouvernance a un rôle moteur dans la libération de la croissance. Elle est nécessaire pour réussir dans le double but de mieux maîtriser les dépenses publiques (pour libérer des ressources pour les investissements publics et privés et pour la réduction des impôts), et d'améliorer, en même temps, la qualité des services publics délivrés aux citoyens. Il s'agit d'un ensemble des mesures d'efficacité publique et d'équité vis à vis des générations futures.

La dépense publique n'est pas mauvaise en soi, lorsqu'elle est assumée et choisie, ce qui n'est pas évident aujourd'hui. Elle est en France beaucoup plus élevée que dans les autres pays de l'Europe. Pour la maîtriser, la Commission a élaboré plusieurs propositions.

L'implication du Parlement est nécessaire. Pour cela, il faut, notamment, accroître son pouvoir de contrôle en élargissant la norme de dépense de l'Etat (décision 224) et en développant la pluri annualité (déc. 225). Cet effort collectif ne pourra se faire sans les collectivités territoriales. Pour y parvenir, les régions et les intercommunalités devront être renforcées (déc. 258-259), leur autonomie et responsabilité budgétaires assurées (déc. 263) et leur missions clarifiées, supprimant en tant que possible le partage et l'enchevêtrement des compétences (déc. 261). La responsabilisation des administrations sociales passe par une réforme radicale de la gouvernance de ce secteur (déc. 270 à 279).

La numérisation intégrale des procédures administratives et des transactions entre les administrations et les citoyens (déc. 245) peut réduire les coûts et améliorer la qualité des services publics. Nous avons proposé de lancer 10 programmes majeurs d'e-administration (déc. 246) et d'assurer l'interopérabilité des systèmes informatiques et le partage des données.

Pour libérer la croissance il faut alléger les procédures bureaucratiques et les coûts de la réglementation. Une agence de services aux petites entreprises devrait être créée (déc. 33), regroupant des agents des impôts, des URSSAF et des inspecteurs du travail et privilégiant le conseil et la disponibilité au contrôle qui contraint l'initiative. Les coûts de la réglementation sont évalués par l'OCDE à 60 milliards d'euros pour la France. Aussi nous proposons une réforme de l'élaboration des nouvelles normes (déc. 231 à 238), la simplification et le réexamen des normes en vigueur (déc. 233), le renforcement des

¹ E' il testo dell'editoriale del *Journal du Parlement*, febbraio 2008

pouvoir du Parlement (déc. 234) la réalisation des guichets uniques (déc. 243) et la généralisation du rescrit (déc. 242).

Les performances des tout service d'Etat (administrations, écoles, hôpitaux) devront être évaluées avec la participation des usagers, ainsi que celles de tout agent public (déc. 228 et 229). Plus de concurrence entre les secteurs public et privé, l'externalisation de plusieurs activités de support et le développement des agences pour remplir les missions opérationnelles de prestation des services (déc. 248) offriront plus de choix et donc une meilleure satisfaction des besoins. Les fonctionnaires devront être plus mobiles et mieux valorisés, en réduisant leur nombre, mais en augmentant leur rémunérations et surtout les primes liées à la performance (déc. 253 à 255). Une plus grande liberté dans les modes de recrutement (déc. 256), liée à une gestion managériale et flexible (déc. 257) génèrera une nouvelle dynamique dans la fonction publique.

A travers la réforme de la gouvernance, c'est un dynamique d'ensemble que nous proposons pour la France. L'Etat doit en donner l'exemple, et apprendre à faire confiance aux acteurs de l'économie et aux citoyens. Mieux maîtriser les dépenses publiques, la France, comme toute société, le doit aux générations à venir. Qui d'autre, sinon le Parlement, pourrait en être le garant et le principal acteur ?